

Bilan réel et bilan fiscal, par L. PAVÈS. Un vol., 6¼ po. x 9½,
broché, 184 pages. — DUNOD, Paris, 1959

A. P.

Volume 35, numéro 3, octobre–décembre 1959

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1001690ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1001690ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

P., A. (1959). Compte rendu de [*Bilan réel et bilan fiscal*, par L. PAVÈS. Un vol., 6¼ po. x 9½, broché, 184 pages. — DUNOD, Paris, 1959]. *L'Actualité économique*, 35(3), 535–535. <https://doi.org/10.7202/1001690ar>

vite oubliées à cause du peu de relief qu'elles prennent dans l'esprit des auditeurs ou des lecteurs. Et ainsi naissent à la longue, même dans l'esprit des professeurs et des auteurs qui oublient quelquefois leurs propres nuances, de véritables mythes, puisque ce mot est à la mode. C'est à détruire ces fausses impressions que le présent auteur s'applique d'une façon systématique en faisant un procès raisonné de l'industrialisme et de quelques concepts simplistes qui en sont sortis.

Peut-être serait-il bon que le livre soit aussi lu par ceux qui ont entrepris, depuis quelque temps, de détruire chez nous les soi-disant mythes de l'agricultu-risme, de la petite entreprise, etc. Car déjà s'annoncent apparemment les temps ou d'autres prophètes dénonceront aussi vigoureusement et avec vraisemblable-ment autant de raison les mythes de l'industrialisme, du gigantisme, du statis-ticisme, etc. Décidément, dans le mécanisme de la vie sociale, les explications trop simples ne sont bonnes ni dans un sens ni dans l'autre.

François-Albert Angers

Bilan réel et bilan fiscal, par L. PAVÈS. Un vol., 6¼ po. × 9½, broché, 184 pages. — DUNOD, Paris, 1959.

L'auteur indique les postes qui font partie du bilan comptable en France et analyse chacun séparément. Il établit d'abord que le bilan doit donner l'image réelle de la situation de l'entreprise, mais que le chef de l'entreprise a le droit d'évaluer son actif et son passif d'une manière subjective suivant le but qu'il se propose d'atteindre, comme celui, par exemple, de constituer des réserves occultes. Le bilan fiscal doit prévoir des dégrèvements autorisés par le fisc, car l'adminis-tration fiscale ne les opère pas elle-même.

L'inventaire matériel est étudié pour les différents genres d'affaires: commerce, industrie et autres, de même que l'inventaire comptable, pour lequel le premier sert en général de base. Le problème de l'évaluation des stocks, qui représente fort souvent un point de friction entre le chef de l'entreprise et l'administration fiscale, est traité séparément de même que les questions d'amortissement, les provisions pour fluctuations des prix et les déductions autorisées par la loi.

Le chapitre suivant est consacré au bénéfice brut et au bénéfice net ainsi qu'à l'étude des postes déductibles légalement pour fin d'impôt. En France, la dépré-ciation de la monnaie a donné lieu à une législation particulière visant les mesures nécessaires pour la révision des bilans dont la valeur désormais ne correspondait plus à la réalité. L. Pavès explique les opérations effectuées suivant les différents articles édictés par la loi qu'il cite et commente. Il établit également des tableaux qui servent d'exemples de documents comptables et montre comment ces docu-ments doivent être transformés en documents fiscaux.

Le livre constitue une précieuse source de renseignement pour tous ceux qui veulent être renseignés sur la pratique comptable des entreprises françaises. L. Pavès offre aux lecteurs un ouvrage pratique et concis qui reflète la complexité du système due en grande partie à la dévaluation du franc et les difficultés que les autorités fiscales françaises rencontrent dans l'exercice de leur contrôle. A.P.